

Diplôme Inter Universitaire
ÉTUDE et PRISE en CHARGE des
CONDUITES SUICIDAIRES

2010-2011

■ OBJECTIFS

- Approfondir l'étude des phénomènes suicidaires et leurs multiples aspects (médicaux, psychiatriques, psychologiques, épidémiologiques, sociologiques, juridiques,...),
- Acquérir une compétence pour la prise en charge médicale, psychologique et sociale des suicidants,
- Développer la connaissance des mesures de prévention du suicide et des comportements suicidaires.

■ PUBLIC CONCERNÉ

- Étudiants français inscrits en 3^{ème} cycle des études médicales ou de psychologie,
- Étudiants étrangers titulaires d'un diplôme permettant l'exercice de la médecine dans le pays d'obtention ou d'origine et en stage hospitalier au titre de la préparation d'un DIS, AFS ou FSA en France,
- Membre des équipes pluridisciplinaires, des services de Médecine et de Psychiatrie, amenés à participer à la prise en charge des suicidants (infirmiers, assistants sociaux, psychologues...) et titulaires d'un diplôme d'État d'exercice ou justifiant cinq années d'exercice professionnel lorsqu'ils sont désireux d'approfondir leur formation initiale,
- Professionnels du champ de la santé ou du champ social ayant reçu l'agrément du Directeur de l'Enseignement.

Le nombre maximum d'inscrits est de 40.

■ CONTROLE DES CONNAISSANCES ET VALIDATION

L'enseignement du Diplôme Inter-Universitaire est sanctionné par :

- L'apprentissage obligatoire de toutes les séances d'enseignement (4 modules et 1 séminaire).

- La soutenance d'un mémoire devant le jury constitué à cet effet parmi les membres de la commission pédagogique. Le Président du Jury est le Directeur de l'enseignement. Une note de 10/20 est nécessaire pour obtenir la validation du mémoire et la soutenance a lieu à la fin de l'année universitaire. Il existe la possibilité de soutenance l'année suivante à la condition d'une réinscription.

Le diplôme est délivré par le Président de l'Université d'Angers, Brest, Nantes et Rennes I, en fonction de l'UFR d'inscription.

■ INSCRIPTIONS

Les inscriptions des candidats doivent être prises à la Faculté de Médecine de l'Université correspondant à la région du domicile avant le 15 octobre ; les droits d'inscription sont perçus par chaque université.

■ COUT

- Droits d'inscription : 615 € (formation initiale ou reprise d'études)
- Formation Continue : 1130 €
- DES de psychiatrie : 175 €

■ PROGRAMME

La durée de l'enseignement est d'un an (100 heures). Il comprend :

<p>4 modules obligatoires de cours magistraux pour un total de 64 heures (4 demi-journées groupées par module) Chaque UFR organise l'enseignement pour un module.</p>	
<p>Module 1 → Brest Définitions et problèmes de terminologie Données épidémiologiques décembre</p>	<p>Module 3 → Rennes Aspects socio-culturels et juridiques</p>
<p>Module 2 → Nantes Aspects cliniques</p>	<p>Module 4 → Angers Aspects préventifs et thérapeutiques juin</p>
<p>Un séminaire local, pour un total de 36 heures (organisé dans chaque ville de faculté). Ce séminaire porte sur l'analyse de la pratique à partir d'études de cas cliniques et d'éclairages théoriques. Séminaire Brest</p>	

■ RESPONSABLE

Pr. M. WALTER

■ CONTACTS

22 avenue Camille Desmoulins – CS 93837 – 29238 BREST CEDEX

Téléphone : 02.98.01.64.69. ou 01.98.01.69.50 Fax 02.98.01.69.44

maryse.corbin@univ-brest.fr // virginie.lebanner@univ-brest.fr // www.univ-brest.fr/medecine (page formation)